

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Hauts-de-France

PANORAMA STATISTIQUE



Hauts-de-France - Édition 2019





Une cartographie pour localiser les lieux ressources de l'inclusion numérique !







Libre accès à une borne informatique et une connexion internet

Formation et acquisition de compétences numériques

Accompagnement aux démarches administratives







Une cartographie pour les usagers

Repérez près de chez vous un lieu d'accès et/ou de formation au numérique.

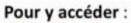
Une cartographie pour les accompagnants

(professionnels, bénévoles ou proches)

Orientez les personnes vers une structure de proximité.

Une cartographie collaborative!

Acteurs de la médiation numérique, vous pouvez à tout moment la compléter et vous faire connaître.



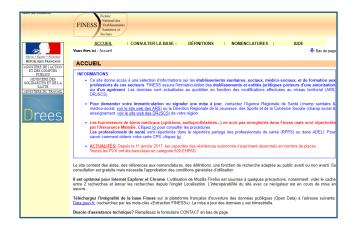
http://bit.ly/cartonumhdf ou scannez le QR-code





1500 lieux de médiation numérique géolocalisés en HDF et un zonage spécifique pour identifier l'offre de service sur le territoire Sambre Avesnois Thiérache!

Pour en savoir plus : des outils en ligne à votre disposition



Les établissements sanitaires et sociaux

http://finess.sante.gouv.fr

Pour rechercher des établissements sociaux ou sanitaires selon leur activité, leur localisation...



L'observation sociale

http://www.pf2s.fr

Ce site est un outil d'information, de suivi et d'analyse dans le domaine de la cohésion sociale.



Les équipements sportifs

http://www.res.sports.gouv.fr

Pour rechercher des équipements sportifs à partir de critères comme leur localisation, leur type...



Le Directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Hauts-de-France a le plaisir de vous adresser le

Panorama statistique édition 2019

présentant les principaux indicateurs et statistiques disponibles dans les domaines de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports pour les Hauts-de-France et les cinq départements qui composent la région.

Ce panorama statistique est consultable sur le site internet de la DRJSCS Hauts-de-France : www.hauts-de-france.drjscs.gouv.fr

Un « Panorama statistique Jeunesse – Sports – Cohésion sociale 2018 » des régions françaises est également disponible sur : http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/apps/panorama/index.htm

Coordonnées

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Hauts-de-France 20 square Friant les Quatre Chênes – 80039 Amiens cedex 01 – Tél. : 03 22 33 89 00 Contact : drjscs-hdf-contacts@drjscs.gouv.fr – Site internet : www.hauts-de-france.drjscs.gouv.fr

SOMMAIRE

LIENS UTILES	3
AVANT-PROPOS	4
DÉMOGRAPHIE Définitions	7 8 9 10 11
PAUVRETÉ, PRÉCARITÉ, EXCLUSION Définitions	16 17 18 19 20 21
COHÉSION SOCIALE Définitions	24 25 26 27
LOGEMENT, HÉBERGEMENT Définitions Parc de logements et statut d'occupation	

Recours au droit au logement
JEUNESSEDéfinitions
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 49
ASSOCIATIONS, SPORTS Définitions
FORMATIONS, DIPLÔMESDéfinitions56Formation aux professions sociales57Formation aux professions de santé58Formation à l'animation socioculturelle et aux métiers du sport59
Définitions

DÉMOGRAPHIE - Définitions

Recensement de la population

Le recensement de la population a pour objectif le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport.

Le dernier recensement général de la population vivant en France a eu lieu au début de l'année 1999. Depuis 2004, une nouvelle méthode de collecte est mise en œuvre selon des modalités qui distinguent les communes en fonction d'un seuil de population fixé par la loi à 10 000 habitants. Cette collecte touche chaque année une fraction de la population et se substitue à la collecte exhaustive qui avait lieu tous les huit ou neuf ans.

L'objectif visé par la rénovation du recensement de la population est de répondre aux besoins exprimés par l'ensemble des acteurs de la vie politique, économique et sociale du pays. Tous constatent les évolutions rapides de notre société et ont besoin d'informations récentes sur les caractéristiques de la population et des logements. Les communes de moins de 10 000 habitants sont enquêtées désormais une fois tous les cinq ans et, comme par le passé, de façon exhaustive. Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, une partie de la population est recensée chaque année par tirage au sort, les échantillons d'adresses étant tirés de manière telle que la totalité du territoire de ces communes soit prise en compte en cinq ans.

Chaque année, l'Insee estime la population des régions et des départements (France métropolitaine et Dom) à la date du 1^{er} janvier. Ces estimations annuelles de population sont déclinées par sexe et par âge.

L'âge s'entend comme l'âge atteint au 1er janvier de l'année considérée.

Population immigrée

Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

Population étrangère

Un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme françaises. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment). À la différence de celle d'immigré, la qualité d'étranger ne perdure

pas toujours tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition.

Événement enregistré, événement domicilié

Le lieu d'enregistrement est le lieu où s'est produit l'événement : lieu de la naissance ou du décès. Le lieu du domicile est celui du domicile de la mère pour les naissances et du domicile du défunt pour les décès.

Données générales

	Hauts-de- France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de- Calais	Somme	France métropolitaine
Superficie (en km²)	31 813	7 369	5 743	5 860	6 671	6 170	543 963
Population au 1 ^{er} janvier 2015 (Recensement de population)	6 009 976	538 659	2 605 238	821 552	1 472 648	571 879	64 300 821
Population au 1 ^{er} janvier 2018 (Estimation de population) (1)	6 023 336	534 286	2 613 874	829 839	1 475 142	570 195	65 018 096
Population étrangère au 1er janvier 2015 (Recensement de population)	217 802	15 078	126 026	44 792	25 692	13 456	4 078 093
Projection de la population en 2040 (2)	6 216 000	525 000	2 726 000	884 000	1 480 000	601 000	70 143 000
Taux de croissance annuel moyen 2010-2015 (en %)	0,2	-0,1	0,2	0,4	0,2	0,0	0,5
Solde migratoire annuel moyen 2010-2015 (en %)	-0,3	-0,3	-0,3	-0,1	-0,2	-0,2	0,1
Densité de population au 1 ^{er} janvier 2018 (nombre d'habitants par km²)	189	73	455	142	221	92	120
Naissances domiciliées 2016 définitives	72 674	5 825	33 501	10 159	17 063	6 126	742 690
Décès domiciliés 2016 définitifs	55 190	5 666	22 381	6 658	14 663	5 822	578 891
Part de la population vivant dans les grandes aires urbaines en 2015 (en %) (1) (3)	89,2	69,8	95,4	91,4	93,6	64,8	82,9
Part des familles monoparentales en 2015 (en %)	15,9	14,4	17,2	14,5	15,6	15,0	15,0
Taux d'activité de la population en 2015 (rapport entre le nombre d'actifs et la population de 15 à 64 ans) (en %) (1)	70,7	71,7	70,0	74,4	69,4	70,8	73,8

Source: Insee, Estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2017), RP 2015 (exploitation complémentaire).

⁽¹⁾ Selon le scénario central.

⁽²⁾ Indicateurs sociaux départementaux. Zonage en aires urbaines (codes : 111, 112, 120, 211, 212, 221, 222, 300, 400).

Densité de population des communes

Chef-lieu d'arrondissement

Limite d'arrondissement

Population

par Km2

Moins de 50 habitants

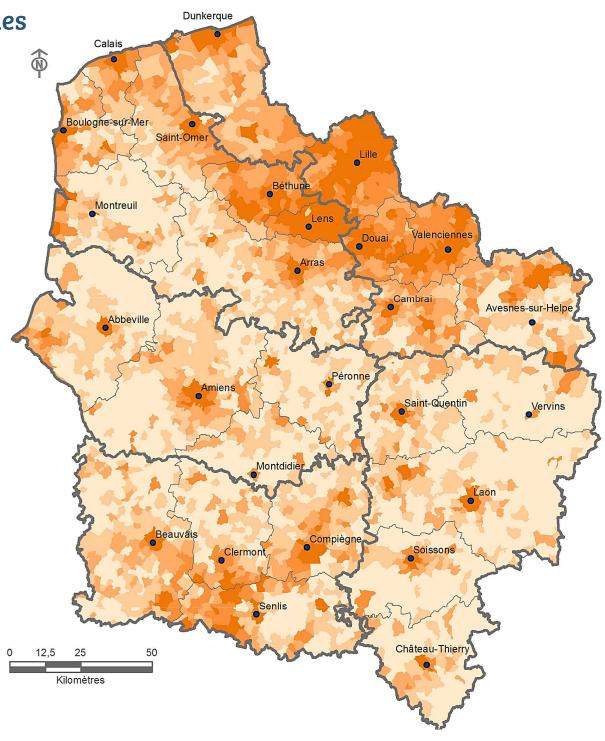
50 à 99 habitants

100 à - 199 habitants

200 à 499 habitants

500 habitants et plus

Sources : Admin Express ; © IGN BD TOPO. Réalisation : PEOMA, DRJSCS Hauts-de-France, 2019.



Indicateurs démographiques

	Hauts-de- France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de- Calais	Somme	France métropolitaine
Taux de natalité en 2016 (naissances domiciliées pour 1 000 habitants)	12,1	10,9	12,8	12,3	11,6	10,7	11,4
Taux de mortalité en 2016 (décès domiciliés pour 1 000 habitants) (1)	9,2	10,6	8,6	8,1	10,0	10,2	9,0
Taux de mortalité infantile 2014-2015-2016 (nombre de décès d'enfants de moins d'un an pour 1 000 enfants nés vivants) (1)	3,3	3,9	3,2	3,4	3,3	3,4	3,4
Indice de vieillissement de la population au 1er janvier 2018 (nombre de personnes de 65 ans et plus pour 100 personnes de moins de 20 ans) (1)	67,6	79,6	62,6	63,3	70,7	79,6	82,1
Espérance de vie à la naissance en 2017 (1)							
Hommes	77,0	76,9	77,3	78,4	75,9	77,2	79,5
Femmes	83,7	83,3	83,6	84,7	83,4	83,8	85,4
Espérance de vie à 65 ans en 2017 (1)							
Hommes	17,9	18,1	17,9	18,5	17,4	18,3	19,4
Femmes	21,9	21,8	22,0	22,4	21,6	22,1	23,2

Sources : Drees ; Insee, Estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2017), État civil.

(1) Indicateurs sociaux départementaux.

Structure par âge de la population masculine

	Hauts-de- France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de- Calais	Somme	France métropolitaine
Population masculine totale	2 922 031	259 834	1 263 853	405 291	715 526	277 527	31 500 281
0 - 4 ans	184 666	15 592	83 238	26 153	44 172	15 511	1 860 560
5 - 9 ans	204 901	17 731	89 485	29 225	50 633	17 827	2 051 656
10 - 14 ans	204 468	18 190	88 123	29 381	50 444	18 330	2 059 451
15 - 19 ans	208 650	17 293	93 161	27 430	50 772	19 994	2 052 139
20 - 24 ans	182 932	12 874	88 735	21 564	41 798	17 961	1 843 385
25 - 54 ans	1 132 436	97 072	493 772	160 490	276 039	105 063	12 170 976
55 - 59 ans	187 136	17 997	77 540	26 569	47 312	17 718	2 027 368
60 - 64 ans	172 748	17 225	70 563	23 822	43 726	17 412	1 889 872
65 - 74 ans	274 294	27 988	110 543	37 481	69 350	28 932	3 209 094
75 - 84 ans	122 057	12 568	49 219	16 906	29 875	13 489	1 665 406
85 ans et +	47 743	5 304	19 474	6 270	11 405	5 290	670 374
Moins de 6 ans	224 858	18 985	101 147	31 824	53 891	19 011	2 261 959
Enfants de 6 à 16 ans	453 072	39 848	196 082	64 810	112 092	40 240	4 538 017
Jeunes de 16 à 25 ans	384 538	29 121	180 237	47 268	90 435	37 477	3 852 409
Population de 26 à 64 ans	1 457 683	129 668	625 508	206 612	358 932	136 963	15 720 938
Population de 65 ans et plus	444 094	45 860	179 236	60 657	110 630	47 711	5 544 874
Population de 75 ans et plus	169 800	17 872	68 693	23 176	41 280	18 779	2 335 780
Population de 80 ans et plus	102 266	10 934	41 379	13 683	24 912	11 358	1 405 956

Source : Insee, Estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2017).

Structure par âge de la population féminine

	Hauts-de- France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de- Calais	Somme	France métropolitaine
Population féminine totale	3 101 305	274 452	1 350 021	424 548	759 616	292 668	33 517 815
0 - 4 ans	178 015	15 112	80 129	25 325	42 747	14 702	1 782 216
5 - 9 ans	196 252	17 043	85 895	28 376	48 237	16 701	1 958 460
10 - 14 ans	196 917	17 190	84 966	28 469	48 960	17 332	1 969 873
15 - 19 ans	196 982	16 429	89 033	25 611	46 399	19 510	1 953 630
20 - 24 ans	176 082	12 040	87 381	20 785	38 203	17 673	1 798 010
25 - 54 ans	1 151 731	98 687	505 672	164 487	277 267	105 618	12 505 243
55 - 59 ans	196 180	18 459	82 278	27 361	49 309	18 773	2 146 823
60 - 64 ans	190 781	18 161	79 529	25 562	48 756	18 773	2 069 829
65 - 74 ans	318 397	31 165	131 487	41 775	81 521	32 449	3 634 584
75 - 84 ans	185 601	18 443	76 513	23 274	48 128	19 243	2 261 379
85 ans et +	114 367	11 723	47 138	13 523	30 089	11 894	1 437 768
Moins de 6 ans	216 683	18 430	97 318	30 972	51 948	18 015	2 163 301
Enfants de 6 à 16 ans	433 920	37 950	188 014	62 212	107 645	38 099	4 335 520
Jeunes de 16 à 25 ans	367 797	27 688	175 679	45 199	82 394	36 837	3 726 888
Population de 26 à 64 ans	1 504 738	132 583	651 373	213 012	367 739	140 031	16 356 480
Population de 65 ans et plus	618 365	61 331	255 138	78 572	159 738	63 586	7 333 731
Population de 75 ans et plus	299 968	30 166	123 651	36 797	78 217	31 137	3 699 147
Population de 80 ans et plus	207 107	20 974	85 505	24 797	54 579	21 252	2 531 367

Source: Insee, Estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2017).

Structure par âge de la population générale

	Hauts-de- France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de- Calais	Somme	France métropolitaine
Population totale	6 023 336	534 286	2 613 874	829 839	1 475 142	570 195	65 018 096
0 - 4 ans	362 681	30 704	163 367	51 478	86 919	30 213	3 642 776
5 - 9 ans	401 153	34 774	175 380	57 601	98 870	34 528	4 010 116
10 - 14 ans	401 385	35 380	173 089	57 850	99 404	35 662	4 029 324
15 - 19 ans	405 632	33 722	182 194	53 041	97 171	39 504	4 005 769
20 - 24 ans	359 014	24 914	176 116	42 349	80 001	35 634	3 641 395
25 - 54 ans	2 284 167	195 759	999 444	324 977	553 306	210 681	24 676 219
55 - 59 ans	383 316	36 456	159 818	53 930	96 621	36 491	4 174 191
60 - 64 ans	363 529	35 386	150 092	49 384	92 482	36 185	3 959 701
65 - 74 ans	592 691	59 153	242 030	79 256	150 871	61 381	6 843 678
75 - 84 ans	307 658	31 011	125 732	40 180	78 003	32 732	3 926 785
85 ans et +	162 110	17 027	66 612	19 793	41 494	17 184	2 108 142
Moins de 6 ans	441 541	37 415	198 465	62 796	105 839	37 026	4 425 260
Enfants de 6 à 16 ans	886 992	77 798	384 096	127 022	219 737	78 339	8 873 537
Jeunes de 16 à 25 ans	752 335	56 809	355 916	92 467	172 829	74 314	7 579 297
Population de 26 à 64 ans	2 962 421	262 251	1 276 881	419 624	726 671	276 994	32 077 418
Population de 65 ans et plus	1 062 459	107 191	434 374	139 229	270 368	111 297	12 878 605
Population de 75 ans et plus	469 768	48 038	192 344	59 973	119 497	49 916	6 034 927
Population de 80 ans et plus	309 373	31 908	126 884	38 480	79 491	32 610	3 937 323

Source : Insee, Estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2017).

Immigration et origines

	Hauts-de- France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de- Calais	Somme	France métropolitaine
Population immigrées selon le pays de naissance	314 624	22 018	171 469	64 281	36 647	20 206	5 982 300
Portugal	26 664	3 504	10 499	9 394	1 254	2 013	621 328
Italie	14 102	924	9 015	1 833	1 962	368	285 814
Espagne	7 133	958	3 373	1 704	553	545	248 268
Autres pays de l'UE (à 27)	48 968	3 026	30 558	5 686	7 450	2 248	736 191
Autres pays d'Europe	7 672	657	3 380	1 936	833	866	288 806
Algérie	58 622	2 259	40 907	7 382	5 532	2 542	790 158
Maroc	58 197	4 059	32 730	10 537	7 092	3 779	740 552
Tunisie	7 937	531	4 274	1 740	741	651	269 613
Autres pays d'Afrique	41 771	3 025	17 646	13 264	3 627	4 209	873 728
Turquie	9 842	1 338	3 081	4 074	871	478	249 079
Autres pays	33 716	1 737	16 007	6 732	6 732	2 508	878 764
Part des femmes dans la population immigrée (en %)	48,7	50,0	49,1	50,2	43,6	48,3	51,4

Source: Insee, RP 2015

PAUVRETÉ, PRÉCARITÉ, EXCLUSION - Définitions

Taux de pauvreté

Il correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros).

Taux de pauvreté à 50 %, 60%, 40% - Seuil de pauvreté

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60% de la médiane des niveaux de vie.

Intensité de la pauvreté

L'intensité de la pauvreté est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Il est calculé de la manière suivante : (seuil de pauvreté - niveau de vie médian de la population pauvre) / seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Niveau de vie médian

Il s'agit du niveau de vie qui partage la population en deux groupes ; d'une part, le groupe des personnes qui a un niveau de vie inférieur ; et d'autre part, le groupe des personnes qui a un niveau de vie supérieur à la moyenne.

Disparité des niveaux de vie

Si l'on ordonne une distribution de revenus ou de niveaux de vie, les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales. Ainsi, pour une distribution du revenu disponible, le premier décile (noté généralement D1) est le revenu au-dessous duquel se situent 10% des revenus. Le neuvième décile (noté généralement D9) est le revenu au-dessous duquel se situent 90% des revenus. Le premier décile est, de manière équivalente, le revenu au-dessus duquel se situent 90% des revenus; le neuvième décile est le revenu au-dessus duquel se situent 10 % des revenus. Les déciles d'une distribution permettent de calculer des rapports inter-déciles qui mettent en évidence les disparités ou les écarts entre les plus riches et les plus pauvres : le rapport D9/D1 met en évidence l'écart entre le haut et le bas de la distribution ; le rapport D9/D5 compare le haut de la distribution à la valeur médiane ; le rapport D5/D1 compare la médiane au bas de la distribution.

Taux de chômage localisés trimestriels

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

Ces taux sont calculés en moyenne trimestrielle pour les régions, les départements et les zones d'emploi de métropole selon une méthodologie synthétisant les informations de l'enquête emploi pour le niveau national (chômage au sens du BIT) et de Pôle Emploi (chômage répertorié à partir des DEFM) pour la répartition géographique.

Ces taux sont cohérents avec le taux de chômage national officiel dit au sens du BIT.

Demandeurs d'emploi

La notion de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi est une notion différente de celle de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT): certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et inversement certains chômeurs ne sont pas inscrits à Pôle emploi.

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en différentes catégories.

Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi

Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins au cours du mois)

Catégorie C: demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures au cours du mois)

Le Revenu de solidarité active (RSA)

Le Revenu de solidarité active en vigueur depuis le 1er juin 2009 en France métropolitaine et depuis le 1er janvier 2011 dans les départements d'outre-mer remplace le Revenu minimum d'insertion (RMI), l'Allocation de parent isolé (API) et les dispositifs associés d'intéressement à la reprise d'activité. Le RSA apporte également un complément de revenu à des travailleurs pauvres qui n'auraient pas pu bénéficier de ces aides. Depuis le 1er septembre 2010, le RSA est étendu aux moins de 25 ans (RSA jeunes) sous condition de justifier de deux ans d'activité en équivalent temps plein, au cours des trois dernières années.

L'Allocation de solidarité spécifique (ASS)

Instituée en 1984, l'ASS est une allocation chômage s'adressant aux chômeurs ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage, et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail.

Les allocations du minimum vieillesse

Créée en 1956, l'Allocation supplémentaire vieillesse (ASV) s'adresse aux personnes âgées de plus de 65 ans (60 ans en cas d'inaptitude au travail) et leur assure un niveau de revenu égal au minimum vieillesse. Une nouvelle prestation, l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) est entrée en vigueur le 13 janvier 2007. Cette allocation unique se substitue, pour les nouveaux bénéficiaires, aux prestations de premier étage du minimum vieillesse (qui ne font pas partie des minima sociaux) et à l'Allocation supplémentaire vieillesse.

La Couverture maladie universelle (CMU) et la Couverture maladie universelle complémentaire (CMUC)

Mise en place à partir du 1^{er} janvier 2000, la CMU est un droit immédiat et permanent à l'assurance maladie et maternité de base pour toute personne en résidence stable et régulière sur le territoire et qui n'en bénéficie pas déjà. La CMU de base concerne les personnes en situation de grande exclusion et les anciens assurés personnels. La CMUC concerne ceux dont les revenus ne dépassent pas un certain seuil et ouvre droit à la prise en charge intégrale du ticket modérateur et des dépenses supplémentaires concernant l'optique, les prothèses dentaires, l'orthopédie dentofaciale, les audioprothèses... Elle couvre aussi le forfait hospitalier. Enfin, elle dispense de l'avance de frais.

Niveau de vie et pauvreté

	Hauts-de- France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de- Calais	Somme	France métropolitaine
Niveau de vie médian des ménages (en euros) (1)	18 982	18 604	18 920	20 956	18 099	19 205	20 566
Disparités des revenus des ménages (rapport inter décile D9/D1 du niveau de vie) (1)	3,3	3,2	3,4	3,2	3,1	3,2	3,5
Taux de pauvreté monétaire (seuil de pauvreté à 60%) (en %) (1)	18,6	19,0	19,4	13,4	20,3	17,3	14,9
Taux de pauvreté monétaire des ménages (seuil de pauvreté à 60%) dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans (en %) (1)	30,0	31,6	30,2	20,8	33,4	30,4	23,0
Taux de pauvreté monétaire des ménages (seuil de pauvreté à 60%) dont le référent fiscal est âgé de 75 ans ou plus (en %) (1)	9,0	7,9	9,2	6,8	10,2	8,5	8,4
Intensité de la pauvreté monétaire (en %) (1)	19,9	20,5	20,3	20,3	18,9	20,1	21,0

Sources: Drees; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, FiLoSoFi; Caf (31/12/2015)

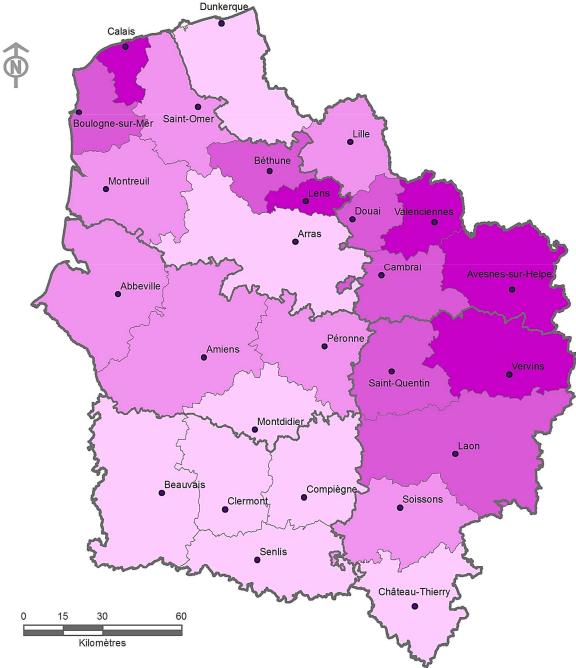
(1) Indicateurs sociaux départementaux.

Taux de pauvreté des arrondissements

- Chef-lieu d'arrondissement
- Limite d'arrondissement

Taux de pauvreté à 60%

- 10,5 % 15,4 %
- 15,5 % 18,3 %
- 18,4 % 21 %
- 21,1 % 25,7 %



Sources: INSEE, FiloSofi 2015; IGN BD TOPO

Réalisation: PEOMA, DRJSCS Hauts-de-France, 2019

Inégalités de revenus

	Hauts-de- France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de- Calais	Somme	France métropolitaine
Nombre de ménages fiscaux	2 409 813	222 328	1 037 543	321 647	595 175	233 120	27 071 573
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	49,2	47,8	48,9	58,2	44,8	50,5	55,4
Revenu salarial annuel moyen (en euros) (1)	20 900	19 970	21 140	23 120	19 580	20 240	22 690
Femmes	17 360	16 720	17 560	19 330	16 000	16 910	19 140
Hommes	23 300	22 050	23 630	25 860	21 870	22 440	25 420
Cadres (y.c. les chefs d'entreprise salariés)	40 980	39 010	40 630	44 980	39 280	39 310	44 880
Professions intermédiaires	24 010	24 150	23 520	25 790	23 720	23 670	24 380
Employés	15 060	15 180	14 820	16 580	14 520	15 000	15 380
Ouvriers	17 580	18 010	16 990	18 650	17 540	17 920	17 480

Sources: Drees; Insee, DADS; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, FiLoSoFi

⁽¹⁾ Salariés au lieu de résidence, du secteur privé et des entreprises publiques, y compris les bénéficiaires de contrats aidés. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs.

Surendettement

	Hauts-de- France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de- Calais	Somme	France métropolitaine
Nombre de dossiers de surendettement déposés							
2008	25 683	3 006	11 252	2 870	6 569	1 986	188 485
2015	29 441	2 881	13 293	3 210	7 593	2 464	217 340
2016	26 174	2 629	11 805	2 816	6 664	2 260	194 194
Nombre de dossiers de surendettement jugés recevables							
2008	21 740	2 499	9 680	2 539	5 544	1 478	161 033
2015	26 430	2 660	11 839	2 858	6 830	2 243	197 859
2016	23 787	2 382	10 772	2 509	6 077	2 047	175 125
Part des dossiers de surendettement jugés recevables (en %)							
2008	84,6	83,1	86,0	88,5	84,4	74,4	85,4
2015	89,8	92,3	89,1	89,0	90,0	91,0	91,0
2016	90,9	90,6	91,2	89,1	91,2	90,6	90,2

Source : Banque de France

Indicateurs de suivi du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Activité et chômage (au sens du recensement)

	Hauts-de- France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de- Calais	Somme	France métropolitaine
Nombre d'actifs de 15 ans et plus ayant un emploi	2 266 163	198 463	974 038	340 507	535 345	217 809	26 144 353
Immigrés	111 955	7 899	59 468	27 150	10 040	7 397	2 608 581
Non immigrés	2 154 208	190 564	914 570	313 357	525 305	210 412	23 535 772
Français	2 202 238	194 016	938 436	325 769	529 886	214 130	24 630 608
Étrangers	63 925	4 447	35 603	14 737	5 459	3 679	1 513 745
Taux de chômage de la population âgée de 15 ans et plus (en %) (1)	18,6	19,7	19,3	15,1	19,3	17,6	14,7
Immigrés	28,0	27,9	29,4	23,4	30,9	29,0	22,6
Non immigrés	18,0	19,3	18,6	14,3	19,1	17,1	13,7
Français	16,6	17,7	17,2	13,2	17,4	15,7	12,8
Étrangers	31,4	32,4	31,8	26,6	36,2	35,1	25,1

Source: Insee, RP 2015

(1) Au sens du recensement de la population.

Chômage (Pôle emploi)

	Hauts-de- France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de- Calais	Somme	France métropolitaine
Données septembre 2018							
Nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C	606 280	56 530	279 360	71 710	142 270	56 410	5 688 100
Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A	377 320	34 400	181 380	42 970	85 640	32 930	3 413 800
Nombre de demandeurs d'emploi longue durée de catégories A, B, C	304 860	30 130	139 400	34 670	72 070	28 590	2 661 000
Part des femmes parmi les demandeurs d'emploi de catégories A, B, C (en %)	50,5	51,1	49,6	52,5	50,5	51,7	52,3
Part des moins de 25 ans parmi les demandeurs d'emploi de catégories A, B, C (en %)	16,3	16,6	15,5	15,6	18,0	16,7	13,7
Part des 50 ans et plus parmi les demandeurs d'emploi de catégories A, B, C (en %)	22,7	24,8	22,2	23,3	22,2	23,8	25,1
Données janvier 2018							
Taux de chômage localisé (en %) (1)	11,1	12,6	11,7	9,0	10,9	10,6	8,6
Demandeurs d'emploi dans les QPV (catégorie A, B ou C)	114 311	7 578	64 349	11 211	23 890	7 283	761 150
Demandeurs d'emploi de longue durée (1 an ou plus) dans les QPV (catégorie A, B ou C)	53 398	3 856	29 280	5 162	11 806	3 294	338 618
Part des demandeurs d'emploi de longue durée (1 an ou plus) parmi les demandeurs d'emploi au sein des QPV (catégorie A, B ou C) (en %)	46,7	50,9	45,5	46,0	49,4	45,2	44,5

Sources : Drees ; Insee ; Pôle emploi ; Dares, Statistiques du marché du travail (demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi) ; ASP, traitement Dares

(1) Indicateurs sociaux départementaux.

RSA et minima sociaux

	Hauts-de- France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de- Calais	Somme	France métropolitaine
Allocataires du revenu de solidarité active (RSA) au 1er janvier 2018 (1)	219 642	17 120	109 641	19 138	55 692	18 051	1 653 100
RSA majoré	28 534	2 374	13 821	2 504	7 606	2 229	190 900
RSA non majoré	191 031	14 742	95 786	16 621	48 071	15 811	1 461 300
RSA jeune	77	4	34	13	15	11	900
Part de la population couverte par le RSA total (en %) (2) (4)	7,9	7,2	9,1	4,8	8,3	6,6	5,1
Allocataires de la prime d'activité au 1er janvier 2018 (1)	297 193	25 830	133 302	31 450	79 153	27 458	2 670 200
Prime d'activité majorée	15 555	1 470	6 559	2 087	4 026	1 413	153 300
Prime d'activité non majorée	281 638	24 360	126 743	29 363	75 127	26 045	2 516 900
Allocataires de l'Allocation de solidarité spécifique au 1er janvier 2017 (3)	50 520	5 650	23 180	4 580	12 550	4 560	419 700
Allocataires de l'ASS pour 100 personnes de 15 à 64 ans (4)	1,3	1,7	1,4	0,9	1,4	1,3	1,0
Allocataires de l'Allocation supplémentaire vieillesse et de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées au 1er janvier 2017	38 940	3 520	17 930	4 020	9 590	3 880	481 420
Allocataires de l'ASV et de l'ASPA pour 100 personnes de 60 ans et plus	2,7	2,5	3,1	2,1	2,6	2,6	2,9
Bénéficiaires de la Couverture maladie universelle complémentaire en 2017	652 545	52 507	322 323	56 488	166 919	54 308	4 791 414
Bénéficiaires de la CMU-C pour 100 personnes (4)	10,8	9,8	12,3	6,8	11,3	9,5	7,4

Sources: Drees; Cnam, RSI, CCMSA, Calculs Fonds CMU; MSA; Cnaf; Insee, Estimations de population 2017/2018; Pôle emploi; Assedic; RSI; Fonds CMU

- (1) Les données portant sur les allocataires relevant des Caf sont établies selon le territoire de gestion des Caf et non selon le lieu de résidence.
- (2) Population couverte par le RSA : l'allocataire, le conjoint et les personnes à charge.
- (3) Données semi définitives.
- (4) Indicateurs sociaux départementaux.

COHÉSION SOCIALE - Définitions

Quartiers prioritaires

La réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville, mise en place par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, s'est fondée sur l'identification de quartiers « prioritaires », territoires urbains abritant une part importante de population à bas revenus. L'identification des nouveaux quartiers prioritaires se base sur la concentration des populations ayant des ressources inférieures à 60% du revenu médian métropolitain et sur le revenu médian de chaque agglomération.

Zones de revitalisation rurale (ZRR)

Les ZRR sont des parties du territoire français situées en zones rurales et rencontrant des difficultés notamment en matière sociale, économique et démographique.

Handicap et dépendance L'Allocation aux adultes handicapés (AAH)

Instituée en 1975, l'AAH s'adresse aux personnes handicapées ne pouvant prétendre ni à un avantage vieillesse ni à une pension d'invalidité ni à une rente d'accident du travail. Le titulaire doit justifier d'un taux d'incapacité d'au moins 80%, ou d'au moins 50% si la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) reconnaît qu'il lui est impossible de travailler en raison de son handicap.

L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

Mise en place en 2002, l'APA est versée par les conseils généraux aux personnes âgées de 60 ans ou plus qui sont évaluées comme dépendantes d'après la grille AGGIR, qu'elles vivent à leur domicile ou qu'elles résident en établissement. Cette prestation permet de financer en partie les différentes aides (humaines et techniques) auxquelles ces personnes ont recours pour compenser leurs difficultés dans la réalisation des actes de la vie quotidienne.

Géographies prioritaires

	Hauts-de- France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de- Calais	Somme	France métropolitaine
Quartiers prioritaires de la politique de la ville							
Nombre de QPV	199	17	91	18	64	9	1 296
Nombre de communes avec un QPV	164	10	76	12	64	2	nd
Population des QPV	667 970	38 182	365 902	67 335	158 559	37 992	4 856 046
Population des communes avec un QPV	2 531 239	122 259	1 367 580	242 686	642 676	156 038	nd
Population générale	5 987 883	540 067	2 595 536	815 400	1 465 205	571 675	63 697 865
Part de la population générale résidant dans les QPV (en %)	11,2	7,1	14,1	8,3	10,8	6,6	7,6
Zones de revitalisation rurale							
Nombre de communes appartenant à une ZRR	1 059	437	0	150	221	251	14 856
Population des ZRR	457 201	201 639	0	60 373	83 802	111 387	7 831 984
Population générale	5 987 883	540 067	2 595 536	815 400	1 465 205	571 675	63 697 865
Part de la population résidant dans les ZRR (en %)	7,6	37,3	0,0	7,4	5,7	19,5	12,3

Sources: Insee, RP 2013; CGET

Quartiers prioritaires et zones de revitalisation rurale

Chef-lieu d'arrondissement

Limite d'arrondissement

Zones de Revitalisation Rurale (ZRR)

Quartiers prioritaires de la politique de la ville

Sources: CGET; © IGN BD TOPO

Réalisation: PEOMA, DRJSCS Hauts-de-France, 2017



Allocations et protection liées au handicap et à la dépendance

	Hauts-de- France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de- Calais	Somme	France métropolitaine
Allocataires de l'Allocation aux adultes handicapés au 1er janvier 2018 (1)	118 447	11 156	54 842	13 371	26 676	12 402	1 089 852
Allocataires de l'AAH pour 100 personnes de 20 ans à 64 ans (2)	3,5	3,8	3,7	2,8	3,2	3,9	3,0
Allocataires de l'Allocation personnalisée d'autonomie au 1er janvier 2017	116 860	12 880	45 691	9 628	35 816	12 845	1 252 973
Allocataires de l'APA pour 100 personnes de 75 ans et + (2)	8,3	9,2	8,0	5,2	10,1	8,9	7,6
Allocataires de l'APA à domicile pour 100 personnes de 75 ans et + (2)	24,8	26,8	23,6	16,2	29,7	25,7	20,9
Allocataires de l'APA à domicile classés en GIR 1 ou 2 pour 100 bénéficiaires de l'APA à domicile (2) (3)	20,6	16,6	18,8	26,5	21,6	23,2	18,8
Allocataires de la Prestation de compensation du handicap et de l'Allocation compensatrice pour tierce personne au 1er janvier 2017	36 495	2 861	16 111	5 549	8 504	3 470	337 073
Allocataires PCH + ACTP pour 1 000 personnes (2)	6,1	5,3	6,2	6,7	5,8	6,1	5,2
Nombre de personnes prises en charge par des mandataires au 1er janvier 2018	46 957	4 356	21 622	4 525	11 410	5 044	443 286
Nombre de personnes prises en charge par des services mandataires	44 572	4 198	20 299	4 347	10 845	4 883	366 090
Nombre de personnes prises en charge par des mandataires individuels	2 385	158	1 323	178	565	161	77 196

Sources : Drees, Enquête sur les allocations du minimum vieillesse, Enquête aide sociale, ISD, enquêtes auprès de la Cnav, du RSI, de la MSA, de la CDC, de l'Enim, de la SNCF, de la Cavimac ; Cnaf et MSA ; Insee, Estimations de population

- (1) Pour les données Cnaf la répartition est faite selon le département de la caisse de gestion.
- (2) Indicateurs sociaux départementaux.
- (3) Les données des départements non répondants ont été estimées par la Drees.

Bénéficiaires de l'aide sociale départementale

	Hauts-de- France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de- Calais	Somme	France métropolitaine
Aide sociale aux personnes âgées (1)	136 348	14 836	55 039	10 753	42 149	13 571	1 410 500
Aide à domicile (APA à domicile, aides ménagères)	76 646	8 135	27 774	5 042	28 061	7 634	753 009
Aide à l'accueil (APA en établissement, aide sociale à l'hébergement en établissement ou chez des particuliers)	59 702	6 701	27 265	5 711	14 088	5 937	657 491
Aide sociale aux personnes handicapées (1)	52 936	4 454	23 464	7 850	12 170	4 998	516 341
Aide à domicile (PCH, ACTP à domicile, aides ménagères)	37 961	3 124	16 944	5 647	8 751	3 495	358 530
Aide à l'accueil (ACTP en établissement, aides à l'hébergement en établisse- ment ou chez des particuliers, accueil de jour)	14 975	1 330	6 520	2 203	3 419	1 503	157 811
Aide Sociale à l'Enfance (nombre de mineurs et jeunes majeurs)	23 872	2 026	11 785	1 792	6 460	1 809	162 509
Enfants confiés à l'ASE	21 843	1 847	10 835	1 516	6 093	1 552	147 893
Placements directs	2 029	179	950	276	367	257	14 616

Source : Drees, Enquête aide sociale 2017

Les bénéficiaires de l'aide sociale sont des personnes ayant un droit ouvert à l'aide sociale au 31 décembre 2017, hormis pour l'APA pour laquelle sont dénombrés des bénéficiaires payés au titre du mois de décembre.

Pour l'aide sociale aux personnes handicapées, les aides à domicile regroupent l'ACTP à domicile, la PCH et les aides ménagères. Les aides à l'accueil regroupent l'ACTP en établissement, l'ASH, l'accueil par des particuliers et l'accueil de jour.

(1) Totalise des mesures d'aides et non des individus : une même personne peut être comptabilisée plusieurs fois si elle bénéficie de plusieurs types d'aide.

Dépenses de l'aide sociale départementale

	Hauts-de- France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de- Calais	Somme	France métropolitaine
Dépenses brutes totales d'aide sociale aux personnes âgées (2)	715 468	71 207	286 417	59 797	220 924	77 123	7 990 920
Dépenses brutes d'Allocation personnalisée d'autonomie (1) (2)	537 304	56 010	197 460	46 428	176 830	60 576	5 582 095
Dépenses brutes totales d'aide sociale aux personnes handicapées (2)	753 257	70 445	327 918	119 108	167 315	68 470	7 936 948
Dépenses brutes de Prestation de compensation du handicap et d'Allocation compensatrice pour tierce personne (1) (2)	219 569	16 515	108 416	27 899	47 403	19 336	2 179 291
Dépenses brutes totales d'aide sociale à l'enfance (4)	887 160	65 753	454 905	93 928	204 975	67 598	7 527 583
Dépenses de placement (5)	735 065	56 019	400 612	69 885	152 737	55 812	5 907 479
Dépenses totales brutes d'allocations et d'insertion liées au Revenu de soli- darité active	1 386 797	103 700	687 358	124 003	355 455	116 282	10 487 677
Dépenses d'allocations	1 297 283	96 455	652 706	112 009	329 948	106 164	9 529 225
Dépenses totales brutes, y compris frais de service, autres interventions sociales et dépenses de personnel	4 082 986	333 186	1 916 181	429 321	1 038 286	366 011	37 196 527
Dépenses totales nettes d'aide sociale, y compris les frais communs et les dépenses de personnel	3 933 654	322 408	1 824 873	416 882	1 012 334	357 157	34 874 357
Dépenses totales nettes d'aide sociale (en euros par habitant)	653	603	698	502	686	626	536

Source: Drees, Enquête aide sociale 2017

- (2) Les dépenses d'ACTP et de PCH pour les personnes de 60 ans ou plus sont intégrées aux dépenses à destination des personnes handicapées.
- (3) Les dépenses totales brutes d'APA comprennent les dépenses brutes d'APA à domicile et en établissement ainsi que d'autres dépenses d'APA.
- (4) Services communs, autres interventions sociales et dépenses de personnel.
- (5) Comprend les dépenses de placement en établissements, les dépenses de placement familial et les autres frais de placement.

⁽¹⁾ Dépenses brutes : avant déduction des recouvrements auprès d'autres collectivités territoriales, des remboursements de participations et de prestations. Dépenses nettes : dépenses d'aide sociale des départements après déduction des récupérations et recouvrements, mais elles englobent les dépenses prises en charge par l'État par l'intermédiaire de la CNSA, du FMDI et de la TICPE.

LOGEMENT, HÉBERGEMENT - Définitions

Le droit au logement opposable (loi DALO)

Le droit au logement opposable, institué en 2007 permet aux personnes mal logées de faire valoir leur droit à un logement ou un hébergement digne.

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR) a été publiée au Journal officiel du mercredi 26 mars 2014. Elle prévoit la création d'une garantie universelle des loyers et un encadrement de ceux-ci.

Les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)

Les CHRS sont des établissements sociaux relevant du Code de l'action sociale et des familles, habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale de l'État. Leur autorisation est délivrée par le préfet après consultation du comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale (CROSMS). Les CHRS ont pour mission d'héberger et d'accompagner des personnes ou des familles connaissant de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion, en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale. Une convention entre le CHRS et l'État précise les catégories de personnes accueillies et la nature des actions conduites en leur faveur.

Les centres d'accueil et de demandeurs d'asile (CADA)

Les CADA sont des établissements sociaux relevant du Code de l'action sociale et des familles. Ils sont partie prenante du dispositif national d'accueil (DNA) des demandeurs d'asile et des réfugiés. Les CADA assurent l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement social et administratif des demandeurs d'asile pendant l'instruction de leur demande par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), puis de leur éventuel recours devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA).

Les centres d'accueil non conventionnés

Les centres d'accueil non conventionnés sont des centres d'hébergement d'urgence qui ne sont ni conventionnés au titre de l'aide sociale de l'État, ni conventionnés au titre de l'aide sociale départementale. Ils relèvent plutôt de l'initiative caritative, paroissiale, communale, etc.

Les centres provisoires d'hébergement (CPH)

Les CPH sont des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) destinés spécifiquement aux réfugiés statutaires, c'est-à-dire dont le statut de réfugié a été reconnu par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA).

Les résidences sociales

Les résidences sociales constituent une catégorie spécifique de logements-foyers, destinés au logement collectif à titre de résidence principale de personnes dans des immeubles comportant à la fois des locaux privatifs meublés et des locaux communs affectés à la vie collective. Les résidences sociales ont vocation à accueillir des publics très diversifiés tels que les jeunes travailleurs ou jeunes en insertion, les personnes en formation professionnelle, les femmes en difficulté, les travailleurs immigrés, etc. Elles peuvent être créées ex nihilo ou par transformation de foyers de jeunes travailleurs (FJT) ou de foyers de travailleurs migrants (FTM). La durée de séjour y est de 1 mois renouvelable sans limitation de durée, mais la vocation d'accueil temporaire est généralement rappelée dans le projet social (accueil variant entre 1 mois et 2 ans).

LOGEMENT, HÉBERGEMENT - Définitions

Les pensions de familles - maison relais

Les pensions de famille constituent une modalité particulière de résidence sociale, destinée à l'accueil sans condition de durée des personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile leur accès à un logement ordinaire. Elles accueillent ainsi des personnes au faible niveau de ressources dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire et dont l'accès à un logement autonome apparaît difficile à court terme, mais sans relever de structures d'insertion de type CHRS. Les pensions de famille proposent un logement durable. Leur conception en petites unités de 15 à 25 logements, alliant logements privatifs et espaces collectifs, avec la présence quotidienne d'un hôte ou d'un couple d'hôte qui leur porte une attention personnalisée, vise à recréer un lien social, en même temps qu'elle offre un environnement sécurisant et chaleureux. Les résidences accueil constituent une formule de maisons relais dédiée aux personnes souffrant d'un handicap psychique, qui prévoit un partenariat formalisé avec des éguipes de soins et d'accompagnement social et médico-social adapté.

Les foyers de jeunes travailleurs (FJT)

Les FJT ont pour mission d'accueillir des jeunes en stage, en apprentissage ou exerçant une activité professionnelle. Ils proposent un hébergement temporaire comportant à la fois des locaux privatifs meublés ou non et des locaux affectés à la vie collective.

Les foyers de travailleurs migrants (FTM)

Les FTM migrants ont pour mission d'accueillir des travailleurs migrants isolés. Ces établissements proposent un hébergement à durée indéterminée comportant généralement des locaux privatifs meublés ou non et des locaux affectés à la vie collective. Ces personnes bénéficient automatiquement d'un contrat de location.

Parc de logements et statut d'occupation

	Hauts-de- France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de- Calais	Somme	France métropolitaine
Nombre total de logements	2 821 690	263 182	1 194 450	365 879	703 500	294 679	34 306 685
Part des résidences principales (en %)	88,8	87,4	91,3	90,5	86,4	83,8	82,4
Part des résidences secondaires et logements occasionnels (en %)	3,6	3,5	1,3	2,5	6,3	8,0	9,6
Part des logements vacants (en %)	7,6	9,1	7,4	7,0	7,4	8,2	7,9
Statut d'occupation des résidences principales							
Propriétaires (en %)	57,6	61,8	54,8	61,8	57,4	60,8	57,7
Locataires (en %)	40,6	36,3	43,6	36,3	40,5	37,3	40,0
Logés gratuitement (en %)	1,8	1,9	1,6	1,9	2,1	1,9	2,3
Part des logements sur-occupés en 2015 (en %) (1)	6,6	4,5	7,7	7,8	4,4	7,1	9,7

Source: Insee, RP 2015

(1) Indicateurs sociaux départementaux.

Recours au droit au logement

	Hauts-de- France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de- Calais	Somme	France métropolitaine
Nombre de recours "logement" reçus	2 919	35	1 157	760	389	578	89 125
Recours non examinés	44	0	0	40	0	4	295
Recours "logement" avec décision	2 875	35	1 157	720	389	574	88 830
Favorables logement (prioritaires et urgents)	1 007	24	190	285	151	357	28 638
Rejets (explicites)	1 441	5	843	313	171	109	53 441
Sans objet	362	3	108	110	56	85	5 078
Réorientation recours "logement" vers hébergement	65	3	16	12	11	23	1 673
Nombre de recours "hébergement" reçus	270	2	73	52	1	142	10 083
Recours non examinés	1	0	0	1	0	0	31
Recours "hébergement" avec décision	269	2	73	51	1	142	10 052
Favorables logement (prioritaires et devant être accueillis)	132	0	17	12	1	102	5 273
Rejets (explicites)	103	1	41	28	0	33	4 125
Sans objet	34	1	15	11	0	7	560
Recours logement réorientés hébergement (rappel)	65	3	16	12	11	23	1 673
Nombre de recours reçus	3 189	37	1 230	812	390	720	99 208
Recours non examinés	45	0	0	41	0	4	326
Recours avec décision	3 144	37	1 230	771	390	716	98 882
Favorables	1 139	24	207	297	152	459	33 911
Rejets (explicites)	1 544	6	884	341	171	142	57 566
Sans objet	396	4	123	121	56	92	5 638

Source : Ministère de la cohésion des territoires, InfoDALO (2017)

Précarité - Logement

	Hauts-de- France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de- Calais	Somme	France métropolitaine
Nombre de décisions d'expulsions locatives en 2016	10 816	910	4 714	1 221	3 044	927	124 658
Expulsions "fermes"	5 911	569	2 348	802	1 609	583	76 373
Expulsions "conditionnelles"	4 905	341	2 366	419	1 435	344	48 285
Décisions d'expulsions locatives pour 1 000 ménages	10,7	10,9	10,0	10,2	12,5	10,2	11,1
Nombre de dossiers de surendettement avec impayés d'énergie en 2017 (1)	10 336	1 041	4 627	994	2 884	790	66 886
Part des dossiers avec impayés d'énergie parmi l'ensemble des dossiers de surendettement (en %)	45,1	44,9	45,1	41,5	48,2	40,5	nd
Part des dettes liées à des impayés d'énergie dans l'ensemble des dettes (en %)	1,6	1,3	1,7	0,9	2,0	1,2	nd

Sources: Ministère de la justice, Répertoire général civil 2015; Insee, RP 2015; Banque de France, Enquête typologique 2017

Indicateurs de suivi du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

(1) Les données pour les moins de 25 ans et les familles monoparentales ne sont pas disponibles au niveau de la France métropolitaine ; en effet, les ratios sont calculés par la Banque de France et nous ne disposons pas des effectifs nécessaires pour les calculer.

Lits des établissements d'hébergement sociaux

	Hauts-de- France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de- Calais	Somme	France métropolitaine
Établissements pour adultes et familles en difficulté							
Hébergement social							
Centres d'hébergement et de réinsertion sociale	5 767	395	3 178	599	1 169	426	43 993
Centres d'accueil de demandeurs d'asile	1 959	136	474	559	282	508	37 587
Centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale	2 164	132	1 377	223	89	343	35 804
Centres provisoires d'hébergement	150	0	90	30	0	30	2 142
Logement accompagné							
Maisons relais - Pensions de famille	1 432	170	749	138	202	173	14 995
Autres résidences sociales	3 142	115	2 085	413	435	94	92 266
Foyers de jeunes travailleurs (1)	2 500	430	1 133	658	83	196	44 749
Foyers de travailleurs migrants (1)	3 441	0	1 091	2 286	0	64	42 170
Nombre de places d'hébergement (2)							
d'urgence	3 332	271	1 933	398	326	404	38 462
de stabilisation	589	19	398	16	131	25	8 271
d'insertion	3 989	237	2 224	408	780	340	33 041
Places d'hébergement pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	2,6	2,0	3,4	2,0	1,7	2,7	2,5

Sources : DREES, Finess ; Insee, RP exploitation complémentaire, estimation de population 2017 ; DRJSCS ; DGCS

⁽¹⁾ Conventionnés ou non en résidence sociale.

⁽²⁾ En CHRS et Centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale.

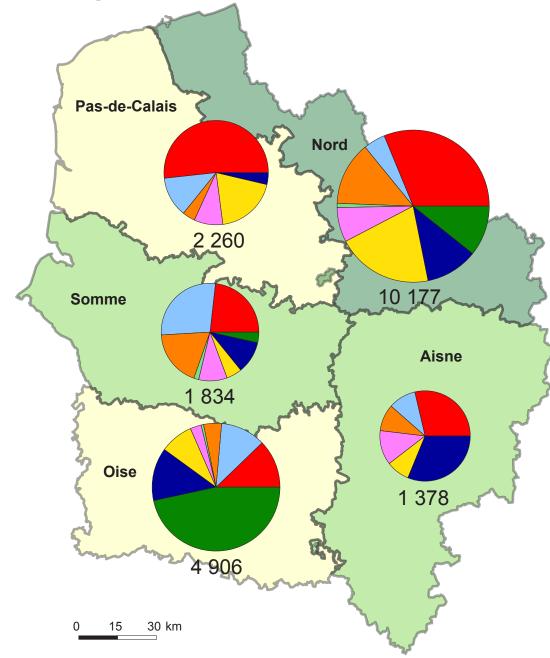
Capacités et taux d'équipement en hébergement social

Établissements pour adultes et familles en difficulté

- Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)
- Centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA)
- Centres d'accueil non conventionnés
- Centres provisoires d'hébergement (CPH)
- Maisons relais Pensions de famille
- Résidences Sociales
- Foyers de jeunes travailleurs (FJT)
- Foyers de travailleurs migrants (FTM)

Taux d'équipement en places d'hébergement pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans

- moins de 2
- entre 2 et 3
- plus de 3



Source : DREES, Finess ; Insee, RP exploitation complémentaire, ELP 2017 ; DRJSCS ; DGCS - données au 31 décembre 2017 Réalisation : DRJSCS Hauts-de-France - Pôle études, observations et mission d'appui

JEUNESSE - Définitions

La consommation de produits psychoactifs des jeunes Français

L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) est un organisme public chargé du recueil, de l'analyse et de la synthèse des données relatives aux drogues illicites, à l'alcool, au tabac et aux jeux de hasard et d'argent en France.

Mise en œuvre par l'OFDT depuis 2000 en partenariat avec la Direction du service national (DSN), l'enquête déclarative ESCAPAD consiste en un questionnaire proposé à l'ensemble des jeunes présents lors d'une Journée défense et citoyenneté (JDC). Elle renseigne sur les niveaux d'usage et les évolutions en termes de produits et de modalités de consommation. La dernière enquête s'est déroulée en 2008 et permet une exploitation régionale.

Le Contrat unique d'insertion (CUI)

Le CUI est un contrat de travail associant formation et aide financière pour provoquer l'embauche de personnes dont les candidatures pour occuper un emploi sont habituellement rejetées. Il se divise en deux catégories : le Contrat initiative emploi (CUI-CIE) et le Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE).

Le CUI-CIE concerne des emplois dans le secteur privé industriel et commercial.

Le CUI-CAE concerne des emplois dans le secteur public ou associatif.

Le CUI est réservé aux personnes reconnues par les institutions chargées de l'insertion professionnelle comme spécialement désavantagées dans la compétition pour l'accès à l'emploi.

La jeunesse en action

Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ), créé en 1989, est destiné à aider financièrement les jeunes de moins de 25 ans qui connaissent des difficultés, ces derniers ne pouvant bénéficier d'une aide dans

le cadre du RSA (sauf s'ils ont des enfants à charge ou qu'ils ont travaillé au moins deux années au cours des trois années précédant la demande).

La mise en place du FAJ dans les départements, au départ facultative, a été rendue obligatoire en 1992. Initialement co-piloté dans chaque département par l'État et le Conseil général, le FAJ a été décentralisé en 2005 : le Conseil départemental assure depuis cette date la gestion et le financement du fonds.

Le FAJ attribue des aides financières ponctuelles et/ou des prestations d'accompagnement social.

Le Service civique

Le Service civique est un dispositif d'engagement volontaire au service de l'intérêt général créé par la loi du 10 mars 2010. Principalement financé par l'État, il est accessible sans condition de diplôme, indemnisé et peut s'effectuer en France ou à l'étranger. Il est constitué de deux formes :

- 1. « l'engagement de service civique » : un engagement de six à douze mois, indemnisé, pour les jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à trente ans pour les personnes en situation de handicap.
- 2. « le volontariat de service civique » : un engagement qui peut aller jusqu'à deux ans, ouvert à partir de l'âge de 26 ans et sans limite au-delà ; le soutien financier de l'État porte principalement sur un ensemble de cotisations sociales.

À travers le Service civique, l'État promeut l'engagement citoyen et le volontariat tout au long de la vie, en faveur du vivre ensemble et de la cohésion sociale. Les missions s'effectuent au sein d'une association, d'un établissement public, d'une collectivité territoriale ou dans les services de l'État, dans l'un des neuf domaines reconnus prioritaires pour la nation : solidarité, environnement, sport, culture, éducation, santé, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté.

JEUNESSE - Définitions

Les missions locales et PAIO pour l'accompagnement vers l'emploi des jeunes en difficulté

Une mission locale est un point d'accueil dans une zone de compétence optimale pour les jeunes qui ont besoin d'aide dans leur insertion sociale et professionnelle. La mission locale est une structure d'accueil pour les jeunes de 16 à 25 ans. La mission locale est constituée de tous les partenaires concernés par l'insertion sociale et professionnelle des jeunes : collectivités territoriales, services de l'État, partenaires économiques et sociaux, associations. Missions locales et PAIO (Permanences d'Accueil, d'Information et Orientation) constituent le réseau d'accueil des jeunes en difficulté. Leur zone de compétence correspond à l'aire géographique optimale permettant à ces jeunes de trouver près de leur domicile un point d'accueil susceptible de les aider dans leur insertion sociale et professionnelle.

Le programme ERASMUS+

Le volet jeunesse du programme Erasmus+ est dédié au développement des activités d'éducation non formelle. Il reprend les principaux volets du Programme européen « Jeunesse en action » (PEJA) et introduit de nouvelles opportunités de partenariats intersectoriels.

Erasmus+ jeunesse regroupe trois actions clés dans lesquelles on retrouve la plupart des actions du PEJA :

Action clé 1 : Mobilité de personnes individuelles à des fins d'apprentissage : Service volontaire européen (SVE), échanges de jeunes, mobilité des travailleurs de jeunesse ;

Action clé 2 : Coopération pour l'innovation et l'échange de bonnes pratiques : partenariats stratégiques favorisant l'innovation et l'échange de bonnes pratiques, de compétences et de savoirs – c'est-à-dire, initiatives de jeunes transnationales, partenariats internationaux entre organisations du secteur jeunesse,

partenariats internationaux entre organisations de différents secteurs.

Action clé 3 : Soutien aux réformes politiques concernant la jeunesse

Les accueils collectifs de mineurs (ACM)

Le ministère en charge de la jeunesse réglemente et contrôle les activités liées aux ACM, exercées durant les périodes hors scolaires (code de l'action sociale et des familles – articles L2271 à L22712). À ce titre, il collecte des informations relatives à l'organisation de ces accueils (nombre de mineurs accueillis, durée des séjours, nombre d'animateurs...).

Les données statistiques présentées dans le tableau concernent les séjours avec ou sans hébergement accueillant au moins 7 mineurs. Par ailleurs, il distingue les séjours accessoires (liés aux accueils de loisirs ou de jeunes) des autres types de séjours, et ne comptabilise ni les séjours dans une famille, ni les accueils de scoutisme.

Dans le premier cas, il s'agit de séjours organisés dans le cadre habituel des accueils sans hébergement. Les mineurs qui partent en séjours accessoires font partie de ceux qui fréquentent régulièrement l'accueil de loisirs ou de jeunes au cours de l'année. Ces séjours se déroulent en France et à proximité de l'accueil principal (à moins de deux heures de route). La durée de ces séjours ne peut excéder cinq jours.

Dans le second cas, les séjours peuvent être liés à une réglementation spécifique (séjours sportifs, linguistiques, artistiques ou culturels, rencontres européennes, chantiers de bénévoles) ou non. La durée de ces séjours n'est pas limitée.

Classes d'âge - Cohabitation familiale - Mortalité

	Hauts-de- France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de- Calais	Somme	France métropolitaine
Classe d'âge - sexe et âge au 1er janvier 2018							
Garçons							
Moins de 15 ans	594 035	51 513	260 846	84 759	145 249	51 668	5 971 667
De 15 à 24 ans	391 582	30 167	181 896	48 994	92 570	37 955	3 895 524
Moins de 25 ans	985 617	81 680	442 742	133 753	237 819	89 623	9 867 191
Filles							
Moins de 15 ans	571 184	49 345	250 990	82 170	139 944	48 735	5 710 549
De 15 à 24 ans	373 064	28 469	176 414	46 396	84 602	37 183	3 751 640
Moins de 25 ans	944 248	77 814	427 404	128 566	224 546	85 918	9 462 189
Part des jeunes de moins de 25 ans dans la population générale (en %)	32,0	29,9	33,3	31,6	31,3	30,8	29,7
Cohabitation familiale des jeunes de 20 à 24 ans en 2015							
Part des garçons de 20 à 24 ans vivant chez les parents (en %)	58,8	59,0	56,8	63,7	64,4	50,1	53,9
Part des filles de 20 à 24 ans vivant chez les parents (en %)	41,7	38,6	40,7	46,6	45,7	34,0	39,4
Part des 20 à 24 ans vivant chez les parents (en %)	50,3	49,0	48,6	55,4	55,2	42,2	46,6
Recours à l'IVG des mineures pour 1 000 femmes de 15 à 17 ans en 2017	7,7	nd	nd	nd	nd	nd	5,3
Décès des jeunes de 15 à 24 ans (2013-2014-2015) toutes causes confondues	681	72	266	101	164	78	7 211
Par accident de la circulation	161	17	58	28	38	20	1 837
Par suicide	143	16	54	14	40	19	1 160

Sources: Drees, SAE, PMSI; Insee, RP 2015 exploitation complémentaire, estimation de population 2018, RP 2006; Inserm, CépiDc; OFDT, Enquête Escapad 2016; Cnam, Erasme

Scolarité - Formation - Activité

	Hauts-de- France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de- Calais	Somme	France métropolitaine
Scolarité (en %)							
Part des jeunes de 17 ans ayant de faibles capacités ou de grosses difficultés en lecture en 2017 (1)	12,7	18,3	10,0	13,9	12,9	16,4	10,5
Part des jeunes non diplômés parmi les 20-24 ans non inscrits en établissement scolaire en 2015 (1)	23,2	24,5	23,5	21,1	23,2	23,4	18,7
Part des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 25-34 ans non inscrits en établissement scolaire en 2015 (1)	37,7	29,5	42,5	36,2	32,9	36,7	44,2
Taux des retards de 2 ans et plus en 3º à la rentrée 2017-2018	0,9	1,0	1,1	0,8	0,5	0,6	1,1
Part d'élèves entrant en 6e avec au moins un an de retard, à la rentrée 2017-2018 (1)	9,5	10,0	10,5	6,9	9,1	9,0	8,0
Part d'élèves demi-pensionnaires et internes dans le second degré en 2016 (en %) (2)							
Ensemble des établissements	63,3	65,7	60,1	72,1	61,1	68,6	70,7
Établissements en ZUS	47,1	57,9	46,8	35,8	39,6	71,7	48,4
Établissements hors ZUS	30,1	33,0	35,0	18,3	27,2	18,3	27,8
Taux de scolarisation des enfants de deux ans à la rentrée 2017-2018 (en %) (2)	27,1	16,2	33,1	19,5	19,2	31,4	29,6
Formation, activité en 2015 (en %)							
Part des filles de 15 à 19 ans élèves, étudiantes ou stagiaires	81,7	79,6	82,8	81,3	80,3	81,8	82,5
Part des filles de 15 à 19 ans en emploi, y compris en apprentissage	6,6	7,1	5,9	8,2	6,5	6,9	8,3
Part des garçons de 15 à 19 ans élèves, étudiants ou stagiaires	75,1	70,2	78,0	72,4	73,3	73,5	75,3
Part des garçons de 15 à 19 ans en emploi, y compris en apprentissage	10,6	13,9	8,6	14,8	10,4	12,4	13,8

⁽¹⁾ Indicateurs sociaux départementaux.(2) Indicateurs de suivi du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Scolarité - Formation - Activité

	Hauts-de- France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de- Calais	Somme	France métropolitaine
Part des filles de 20 à 24 ans élèves, étudiantes ou stagiaires	27,1	16,2	33,1	19,5	19,2	31,4	29,5
Part des filles de 20 à 24 ans en emploi, y compris en apprentissage	41,9	44,2	39,1	50,9	42,8	41,2	46,4
Part des garçons de 20 à 24 ans élèves, étudiants ou stagiaires	23,1	12,5	29,5	16,5	15,7	24,9	24,5
Part des garçons de 20 à 24 ans en emploi, y compris en apprentissage	46,1	52,0	42,0	54,8	47,9	46,8	50,7
Formation, activité en 2017							
Nombre d'entrées de jeunes de moins de 26 ans en contrat d'apprentissage	24 606	2 225	10 917	3 023	5 904	2 537	289 409
Nombre d'entrées de jeunes de moins de 26 ans en contrat de professionnalisation	12 231	716	6 684	1 369	2 560	902	153 884
Nombre d'entrées de jeunes de moins de 26 ans en Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (3)	1 904	205	880	246	432	141	19 427
Nombre d'entrées de jeunes de moins de 26 ans en Contrat unique d'insertion - Contrat initiative emploi (3)	940	84	459	78	221	98	5 597
Emplois d'avenir marchands	571	91	183	64	158	75	4 179
Emplois d'avenir non marchands (4)	2 081	260	1 012	202	429	178	12 551

Sources: Drees; DEPP, Scolarité, Enquête n°16 auprès des établissements privés hors contrat; DSN; Insee, RP 2015; Dares, Extrapro

- (3) Entrées initiales en contrat aidé.
- (4) Inclut les emplois d'avenir professeurs.

Fonds d'aide aux jeunes - Service civique - Missions locales - PAIO

	Hauts-de- France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de- Calais	Somme	France métropolitaine
Fonds d'aide à la jeunesse en 2015							
Budget Faj (en euros)	3 666 022	500 000	1 942 387	247 000	700 000	276 635	nd
Montant des aides individuelles attribuées (en euros)	nd	nd	1 444 189	107 589	467 664	217 973	nd
Nombre d'aides individuelles attribuées (1)	nd	nd	5 741	632	1 457	1 352	nd
Montant moyen de l'aide individuelle attribuée (en euros)	nd	nd	252	170	321	161	nd
Nombre de bénéficiaires du Faj	nd	nd	5 352	nd	1 354	1 063	nd
Nombre d'entrées de jeunes de 16 à 25 ans dans le dispositif du Service Civique en 2017 (2)	9 088	824	4 477	865	2 136	786	71 404
Nombre de jeunes en premier accueil dans les réseaux des missions locales et PAIO en 2017 (3)	41 257	3 780	18 632	5 003	10 465	3 377	382 095
Part de jeunes accueillis pour la première fois par les missions locales ou les PAIO pour 100 jeunes de 16 à 25 ans (en %) (4)	5,5	6,6	5,2	5,4	6,1	4,6	5,1

Sources: Drees, Enquête Faj 2015; Dares, Parcours 3; Djepva, Elisa; ASC, traitements Injep/Méos

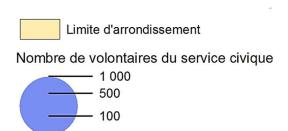
⁽¹⁾ Le nombre d'aides attribuées dans l'année est différent du nombre de jeunes aidés ; un jeune peut avoir bénéficié de plusieurs aides au cours de la même année.

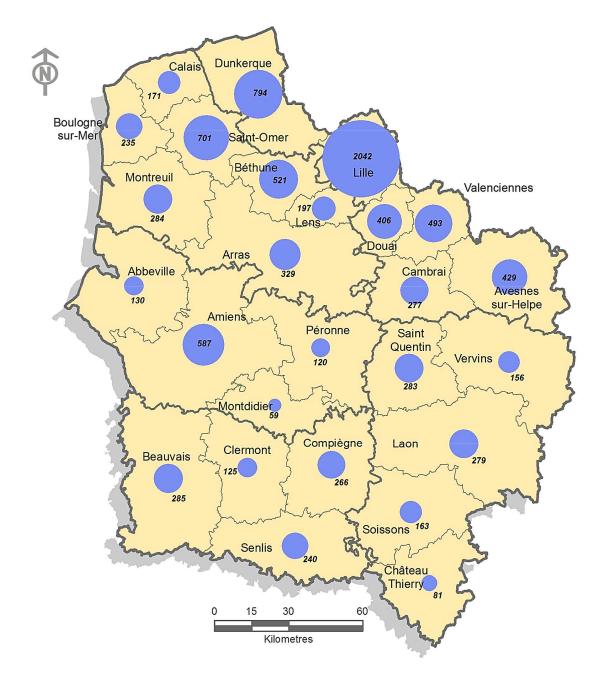
⁽²⁾ Attention, ces chiffres correspondent aux départements et régions de résidence des volontaires, et non aux territoires de leur mission comme c'était le cas pour les chiffres de l'année 2015.

⁽³⁾ Données provisoires à fin décembre 2017.

⁽⁴⁾ Indicateurs sociaux départementaux.

Volontaires du Service civique des arrondissements en 2017





Réalisation : PEOMA, DRJSCS Hauts-de-France, 2018

Sources: Extraction ELISA, © IGN BD TOPO

Protection de l'enfance - Aide sociale à l'enfance

	Hauts-de- France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de- Calais	Somme	France métropolitaine
Protection de l'enfance au 1er janvier 2018							
Nombre de places d'accueil mère-enfant	399	75	188	76	28	32	5 180
Nombre de places en pouponnières à caractère social	66	0	30	0	36	0	817
Nombre de places en foyers de l'enfance	1 179	82	780	104	123	90	10 637
Nombre de places en maisons d'enfants à caractère social	4 724	119	2 528	809	968	300	50 871
Nombre de places en structures intermédiaires de placement social	0	0	0	0	0	0	1 089
Lieux de vie et d'accueil	43	0	0	23	0	20	2 817
Villages d'enfants	275	60	165	0	50	0	1 453
Nombre de places en établissement d'aide sociale à l'enfance pour 1 000 jeunes de 0 à 20 ans	4,3	2,5	5,3	4,6	3,2	3,2	4,6
Aide sociale à l'enfance au 1er janvier 2017 (1)							
Nombre d'enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance	21 843	1 847	10 835	1 516	6 093	1 552	147 893
Nombre de placements directs par un juge	2 029	179	950	276	367	257	14 616
Nombre d'actions éducatives à domicile	2 416	486	464	421	658	387	49 452
Nombre d'actions éducatives en milieu ouvert	16 470	1 515	9 579	1 249	2 639	1 488	108 099
Nombre de mesures d'ASE (placements et actions éducatives) pour 100 jeunes de 0 à 20 ans au 1er janvier 2016	2,6	2,7	3,0	1,5	2,3	2,4	1,9

Sources: Drees, Finess; DR(D)JSCS; Insee, estimation de population 2018

(1) Indicateurs sociaux départementaux

Accueils collectifs de mineurs sans hébergement

	Hauts-de- France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de- Calais	Somme	France métropolitaine
Ensemble des lieux d'accueils	3 539	251	1 647	518	802	321	33 724
Nombre de lieux d'accueils de loisirs	3 525	243	1 643	518	802	319	33 491
Nombre de lieux d'accueils de jeunes	28	12	10	2	0	4	544
Nombre de structures déclarées ouvertes							
Le mercredi	956	47	555	159	138	57	7 385
Le samedi	316	17	199	13	82	5	2 594
En périscolaire	2 118	127	979	418	407	187	25 075
Autres jours	191	9	163	7	0	12	1 828
Congés scolaires de Toussaint	1 580	102	776	201	360	141	15 917
Congés scolaires de Noël	735	22	434	69	159	51	8 716
Congés scolaires d'hiver	1 603	106	786	213	356	142	16 004
Congés scolaires de printemps	1 673	115	823	214	377	144	16 153
Mois de juillet	2 096	154	995	256	485	206	17 381
Mois d'août	1 259	72	634	128	336	89	12 773

Suite du tableau ci-après

	Hauts-de- France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de- Calais	Somme	France métropolitaine
Nombre de places déclarées ouvertes							
Le mercredi	44 600	1 746	28 569	6 489	5 774	2 022	355 862
Le samedi	10 890	370	7 191	305	2 925	99	78 150
En périscolaire	166 030	11 353	84 814	25 792	33 163	10 908	2 531 357
Autres jours	5 660	204	4 736	256	0	464	57 465
Congés scolaires de Toussaint	89 515	4 653	49 498	9 349	20 082	5 933	843 306
Congés scolaires de Noël	38 679	1 163	25 553	3 130	7 100	1 733	431 520
Congés scolaires d'hiver	89 200	4 619	49 280	9 086	20 273	5 942	822 451
Congés scolaires de printemps	94 311	5 214	51 868	9 142	21 884	6 203	831 047
Mois de juillet	179 264	10 621	92 762	15 159	45 915	14 807	1 148 442
Mois d'août	90 810	4 724	47 979	6 951	25 886	5 270	754 215

Source: Djepva, Siam (traitement Injep-Méos) estimations au 15 novembre 2018

Champ: France métropolitaine + DOM + COM; seuls les lieux d'accueils habituels sont pris en compte dans les estimations effectuées.

(1) Les accueils de loisirs s'adressent à l'ensemble des mineurs d'âge scolaire tandis que les accueils de jeunes, beaucoup moins nombreux, s'adressent exclusivement à des mineurs âgés de 14 ans ou plus. Les données proposées cette année ont été estimées à partir des différents lieux d'accueils recensés. Pour chacun de ces lieux d'accueils, le nombre de places ouvertes a été estimé, pour chaque tranche d'âge, en ne conservant que l'effectif maximal déclaré pour une période d'activité donnée. La réglementation ayant évolué récemment (cela concerne les déclarations depuis 2015-2016) avec l'inclusion du mercredi après-midi dans le temps périscolaire lorsque la classe a lieu le mercredi matin, la comparaison des données relatives au temps périscolaire (et au mercredi) entre 2015-2016 et les années précédentes doit être effectuée en tenant compte de cette remarque (rupture de série).

Depuis le printemps 2017, les effectifs de places ouvertes font référence aux tranches d'âge 6-13 ans et 14-17 ans et non plus aux tranches d'âge 6-11 ans et 12-17 ans (rupture de série).

Accueils collectifs de mineurs avec hébergement

	Hauts-de- France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de- Calais	Somme	France métropolitaine
Séjours de vacances (séjours non spécifiques d'au moins cinq jours)							
Nombre de séjours de cinq jours ou plus	465	63	72	66	152	112	21 006
Effectifs de départs de mineurs au sein de ces accueils	12 136	1 357	1 964	2 031	3 916	2 868	746 769
Nombre de journées	3 576	543	513	531	1 027	962	186 858
Nombre de journées enfants	99 284	12 356	14 899	16 374	29 095	26 560	7 179 089
Séjours courts (séjours non spécifiques de moins de cinq jours)							
Nombre de séjours	142	10	26	39	36	31	2 893
Effectifs de départs de mineurs au sein de ces accueils	2 824	202	508	727	814	573	57 838
Nombre de journées	419	31	82	110	109	87	8 900
Nombre de journées enfants	8 458	549	1 615	2 115	2 563	1 616	172 811
Séjours spécifiques (sportifs, linguistiques, artistiques ou culturels, rencontres européennes de jeunes, chantiers de bénévoles)							
Nombre de séjours	72	12	18	11	12	19	2 909
Nombre de séjours de cinq jours ou plus	54	9	12	9	7	17	2 026
Effectifs de départs de mineurs au sein de ces accueils	2 120	530	514	281	392	403	81 296
Nombre de journées	586	69	105	142	64	206	18 588
Nombre de journées enfants	15 425	3 035	2 544	3 023	1 907	4 916	553 186

Suite du tableau ci-après

	Hauts-de- France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de- Calais	Somme	France métropolitaine
Séjours "activité accessoire" aux accueils de loisirs ou aux accueils de jeunes (mini-séjours) (1)							
Nombre de séjours	3 482	451	1 104	277	1 067	583	20 792
Nombre de séjours de cinq jours ou plus	724	97	153	73	270	131	6 075
Effectifs de départs de mineurs au sein de ces accueils	74 175	8 790	24 744	4 870	24 692	11 079	369 609
Nombre de journées	11 221	1 396	3 285	941	3 633	1 966	70 434
Nombre de journées enfants	236 000	26 560	73 003	15 548	83 164	37 725	1 244 560
Ensemble des séjours							
Nombre de séjours	4 161	536	1 220	393	1 267	745	47 600
Nombre de séjours de cinq jours ou plus	1 243	169	237	148	429	260	29 107
Effectifs de départs de mineurs au sein de ces accueils	91 255	10 879	27 730	7 909	29 814	14 923	1 255 512
Nombre de journées	15 802	2 039	3 985	1 724	4 833	3 221	284 780
Nombre de journées enfants	359 167	42 500	92 061	37 060	116 729	70 817	9 149 646
Accueils de scoutisme							
Nombre de lieux d'accueils habituels	142	12	80	23	18	9	1 866
Nombre de places ouvertes	10 583	756	5 800	1 667	1 516	844	130 235

Source: Djepva, Siam (traitement Injep-Méos) estimations au 15 novembre 2018

Champ: France métropolitaine + DOM + COM; seuls les lieux d'accueils habituels sont pris en compte dans les estimations effectuées.

(1) Les séjours «activité accessoire» sont organisés dans le cadre des accueils de loisirs ou des accueils de jeunes dont l'activité se déroule habituellement sans hébergement. La durée d'un tel séjour ne peut dépasser cinq jours.

Accueil des enfants d'âge préscolaire

	Hauts-de- France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de- Calais	Somme	France métropolitaine
Accueil collectif	20 172	947	10 880	2 470	4 116	1 759	373 435
Crèches collectives (y compris parentales)	4 480	210	3 200	78	992	0	82 211
Haltes garderies	2 506	133	1 926	383	44	20	18 882
Jardins d'enfants	463	11	315	0	97	40	8 442
Jardins d'éveil	0	0	0	0	0	0	84
Multi-accueil	12 723	593	5 439	2 009	2 983	1 699	263 816
Places en accueil collectif pour 1 000 enfants nés au cours des 3 dernières années	93,0	52,5	110,7	80,5	79,5	97,0	171,5
Accueil familial							
Places	2 932	278	1 343	897	241	173	45 717
Enfants de 2 ans scolarisés pour 100 enfants de 2 ans	27,5	18,8	34,6	8,8	31,4	20,5	12,3
Personnes salariées employées par des particuliers (2º trimestre 2016)							
Assistantes maternelles	32 568	3 546	13 236	4 872	7 611	3 303	301 683
Garde d'enfants à domicile	4 103	246	2 356	583	697	221	75 616

Sources: Drees, Enquête aide sociale 2017 (Volet PMI); Statistiques départementales des conseils départementaux; Ircem

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

	Associations	Fondations	Mutuelles	Coopératives	Ensemble
Établissements (1)	11 794	103	480	1 459	13 836
Répartition régionale (en %)	85,2	0,7	3,5	10,6	100,0
Répartition France entière (en %)	82,6	0,7	3,7	13,0	100,0
Répartition hors lle-de-France (en %)	81,4	0,6	4,0	14,0	100,0
Salariés (2)	172 648	6 536	7 728	16 318	203 230
Répartition régionale (en %)	85,0	3,2	3,8	8,0	100,0
Répartition France entière (en %)	76,9	3,6	6,5	13,0	100,0
Répartition hors lle-de-France (en %)	76,8	2,7	6,6	13,9	100,0
Masse salariale (en millions d'euros) (3)	3 428	173	257	483	4 341
Répartition régionale (en %)	79,0	4,0	5.9	11,1	100,0
Répartition France entière (en %)	68,9	4,1	9,2	17.8	100,0
Répartition hors lle-de-France (en %)	68,0	3,1	9,4	19,5	100,0

Sources: Acoss-Urssaf et MSA. Données 2017. Traitement R&S

⁽¹⁾ L'observation porte sur les établissement identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises qui peuvent comporter plusieurs établissements.

⁽²⁾ Les emplois sont recensés selon la moyenne des quatres trimestres, qu'ils soient à temps partiel ou à temps complet.

⁽³⁾ La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations sociales.

ASSOCIATIONS, SPORTS - Définitions

Fédérations sportives

Une fédération sportive est une union d'associations sportives (régie par la loi de 1901), dont l'objet est de rassembler les groupements sportifs qui y sont affiliés ainsi que les licenciés, dans le but d'organiser la pratique sportive à travers notamment les compétitions. Les fédérations peuvent être agréées par le ministère : la loi leur reconnaît alors une mission de service public. Il existe plusieurs types de fédérations :

- Les fédérations unisport organisent la pratique d'une seule discipline (par exemple la Fédération française de volley-ball).
- Les fédérations multisports permettent de pratiquer différents sports relevant pour leurs règles des fédérations unisports comme l'Union nationale du sport scolaire (UNSS).
- Les fédérations «affinitaires» visent en priorité une pratique omnisports, multiactivités, selon des affinités diverses centrées sur l'être humain dans sa globalité (par exemple : l'Union française des oeuvres laïques d'éducation physique).

Les fédérations sportives sont chargées d'organiser et de promouvoir la pratique de leurs disciplines. Les articles L.131-8 et L.131-14 du code du sport distinguent les fédérations qui bénéficient de l'agrément de l'État de celles qui ont reçu, de plus, délégation de ses pouvoirs.

Équipements Sportifs

Un équipement sportif au sens de l'article L. 312-2 du code du sport est, tout bien immobilier, appartenant à une personne publique ou privée, spécialement aménagé ou utilisé, de manière permanente ou temporaire, en vue d'une pratique sportive et ouvert aux pratiquants à titre gratuit ou onéreux.

Le sport de haut niveau

Le sport de haut niveau est reconnu par le code du sport et par la charte du sport de haut niveau (fondée sur les principes déontologiques du sport). Il repose sur des critères bien établis qui sont :

- la reconnaissance du caractère de haut niveau des disciplines sportives
- les compétitions de référence (jeux olympiques, championnats du monde et championnats d'Europe)
- la liste des sportifs de haut niveau
- les filières d'accès au sport de haut niveau.

Pôles sportifs / espoirs

Les pôles espoir accueillent de jeunes sportifs de haut niveau inscrits sur la liste des sportifs Espoir. Répartis sur l'ensemble du territoire et mis en place par chaque discipline, ils leur permettent de concilier carrière sportive, suivi d'études et insertion professionnelle. Ils proposent un emploi du temps aménagé et des examens établis en fonction des entraînements et des dates de compétitions.

Emploi dans les associations et le sport

	Hauts-de- France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de- Calais	Somme	France métropolitaine
Nombre d'établissements associatifs employeurs en 2016	13 176	1 207	6 058	1 750	2 698	1 463	180 716
Action sociale	2 864	238	1 400	300	646	280	31 399
Enseignement	1 496	96	808	162	279	151	20 292
Santé humaine	318	42	137	38	72	29	3 821
Activités sportives, récréatives et de loisirs	2 992	262	1 204	548	626	352	35 943
Arts, spectacles et activités récréatives	1 265	93	637	174	220	141	21 814
Autres établissements associatifs	4 241	476	1 872	528	855	510	67 447
Nombre de salariés dans les établissements associatifs en 2016	176 527	11 883	88 189	19 488	41 537	15 430	1 805 752
Action sociale	95 173	6 007	47 064	9 724	24 691	7 687	892 176
Enseignement	35 939	1 834	21 401	3 341	5 928	3 435	334 886
Santé humaine	11 290	1 017	4 043	1 874	3 700	656	130 216
Activités sportives, récréatives et de loisirs	4 106	S	2 457	998	S	651	80 494
Arts, spectacles et activités récréatives	2 162	S	1 595	181	S	386	29 450
Autres établissements associatifs	27 857	3 025	11 629	3 370	7 218	2 615	338 530
Part de l'emploi associatif en ETP dans l'emploi total (en %)	8,9	7,8	9,3	8,1	9,3	8,0	7,6

Suite du tableau ci-après

Emploi dans les associations et le sport

	Hauts-de- France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de- Calais	Somme	France métropolitaine
Nombre de postes salariés du secteur privé dans le secteur sportif au 1er janvier 2018 (1)	8 011	446	3 922	1 232	1 539	872	124 040
Gestion d'installations sportives	1 484	76	695	294	351	68	18 029
Activités de clubs de sport	5 281	279	2 602	798	1 011	591	81 246
Activités des centres de culture physique	554	40	279	79	102	54	7 828
Autres activités liées au sport	291	24	192	13	54	8	8 540
Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs (2)	401	27	154	48	21	151	8 397
Nombre de salariés dans les principales autres activités associées au sport en 2017 (3)	5 350	268	3 433	507	777	365	81 845
Construction bateaux de plaisance	58	0	58	0	0	0	7 982
Fabrication de bicyclettes et véhicules pour invalides	27	26	1	0	0	0	1 811
Fabrication d'articles de sports	393	0	230	134	10	19	4 365
Commerce de détail d'articles de sports en magasins spécialisés	4 832	242	3 124	369	754	343	51 649
Téléphériques et remontées mécaniques	0	0	0	0	0	0	13 180
Location et location-bail d'articles de loisirs et de sports	40	0	20	4	13	3	2 858

Sources: Insee, Clap (associations employeuses); Acoss-Urssaf Séquoia

⁽¹⁾ Le secteur sportif regroupe les classes suivantes : gestion d'installations sportives (NAF 93.11Z), activités de clubs de sport (NAF 93.12Z), activités des centres de culture physique (NAF 93.13Z), autres activités liées au sport (NAF 93.19Z), enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisir (NAF 85.51Z).

⁽²⁾ Non compris les postes d'enseignants d'éducation physique et sportive des établissements scolaires et universitaires, publics ou privés sous contrat

⁽³⁾ Activités économiques concourant essentiellement à la mise à disposition de biens ou de services nécessaires à la pratique du sport. Exemples : construction de bateaux de plaisance (NAF 30.12Z), fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides (NAF 30.92Z), fabrication d'articles de sport (NAF 32.30Z), commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé (NAF 47.64Z), téléphériques et remontées mécaniques (NAF 49.39C), location et location-bail d'articles de loisir et de sport (NAF 77.21Z)

Fédérations sportives

	Hauts-de- France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de- Calais	Somme	France métropolitaine
Clubs affiliés à une fédération (1)	12 734	1 174	4 970	1 879	3 141	1 570	155 518
Fédérations unisport olympiques	5 501	552	2 138	890	1 273	648	63 140
Fédérations unisport non olympiques	2 503	270	934	448	586	265	40 140
Fédérations multisports	4 730	352	1 898	541	1 282	657	52 238
Licences sportives délivrées (1)	1 279 842	100 998	572 359	189 996	294 895	121 594	15 168 953
Part des licences féminines (en %)	37,2	36,7	37,1	39,8	35,3	38,7	37,8
Nombre de licences sportives pour 100 habitants	21,2	18,9	21,9	22,9	20,0	21,3	23,3
Fédérations unisport olympiques	724 032	62 793	313 271	112 113	169 461	66 394	8 484 374
Part des licences féminines (en %)	29,3	30,9	28,8	31,4	27,8	30,8	30,9
Fédérations unisport non olympiques	125 313	11 776	50 437	22 300	28 928	11 872	2 032 235
Part des licences féminines (en %)	31,8	29,8	31,2	36,2	31,1	29,9	32,6
Fédérations multisports	430 497	26 429	208 651	55 583	96 506	43 328	4 652 344
Part des licences féminines (en %)	52,0	53,3	51,0	58,3	49,7	53,1	53,2
Fédération Handisport	2 763	223	995	682	574	289	26 482
Fédération du sport adapté	1 903	206	617	187	684	209	25 284
Nombre de Conseillers techniques nationaux et régionaux affectés dans les services déconcentrés (H/F) (2)	45	nd	nd	nd	nd	nd	1 153

Sources: Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), MEOS, Direction des Sports, CGOCTS

⁽¹⁾ Totaux régionaux y compris les non-répartis par département / Total France métropolitaine y compris les non-répartis par département et par région.

⁽²⁾ Il s'agit de l'ensemble des conseillers techniques régionaux et nationaux affectés en région.

Nombre de licences sportives par habitant des communes

Chef-lieu d'arrondissement

Limite d'arrondissement

pour 1 000 habitants

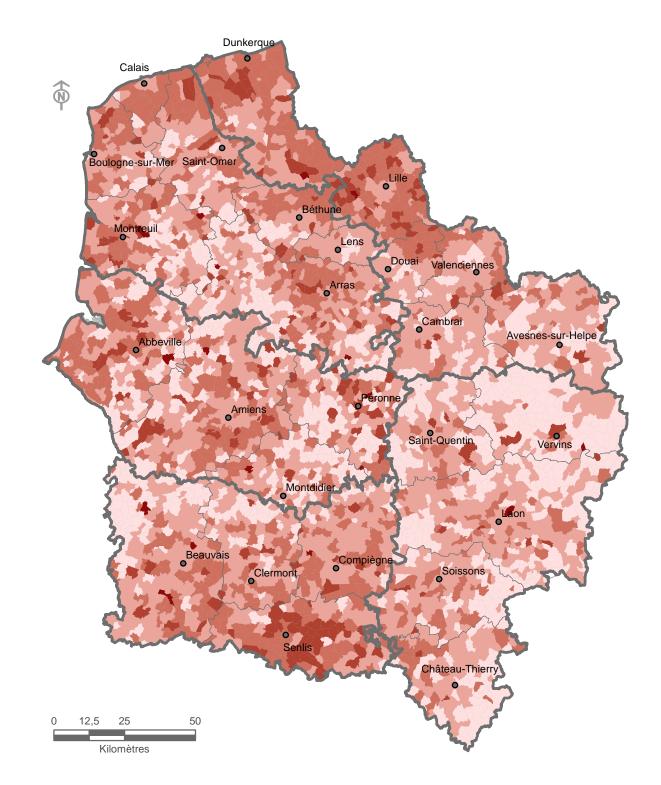
0,0 - 162,7

162,8 - 242,9

243,0 - 355,2

355,3 - 724,5

724,6 - 2423,1



Sources: MEOS, INJEP 2015; INSEE; © IGN BD TOPO Réalisation: PEOMA, DRJSCS Hauts de France, 2018

Équipements sportifs - Sports de haut niveau - Pôles sportifs

de haut niveau - Pôles sportifs	Hauts-de- France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de- Calais	Somme	France métropolitaine
Nombre d'équipements sportifs (hors sports de nature) (7 novembre 2018)	24 138	3 183	7 947	4 336	5 365	3 307	264 402
Terrains de grands jeux (foot, rugby)	4 553	549	1 409	754	1 227	614	41 988
Courts de tennis	2 592	305	891	567	485	344	39 988
Bassins de natation	389	51	145	63	95	35	6 188
Boulodromes	3 323	617	703	625	721	657	28 376
Équipement sportifs (hors sports de nature) pour 100 habitants	0,4	0,6	0,3	0,5	0,4	0,6	0,4
Sportifs de haut niveau (17 novembre 2018) (1)							
Nombre de sportifs en catégorie Élite	37	1	16	4	12	4	804
Nombre de sportifs en catégorie Senior	55	2	33	6	3	11	985
Nombre de sportifs en catégorie Jeune (relève)	194	9	88	19	37	41	2 589
Nombre de sportifs en catégorie Reconversion	6	0	1	2	3	0	138
Nombre de sportifs en catégorie Espoir	527	30	232	72	109	84	6 508
Nombre de sportifs en collectif national	134	12	59	16	30	17	2 071
Projets de performance fédéraux* selon le type de programme (données au 17 décembre 2018) (2)							
Ensemble des projets de performance fédéraux (PPF)	74	1	43	4	13	13	988
Projets de performance fédéraux "Accession"	59	1	33	4	10	11	718
Projets de performance fédéraux "Excellence"	15	0	10	0	3	2	270

Source: Ministère des sports, Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, Direction des sports, base de données «Portail de suivi quotidien du sportif», Res

⁽¹⁾ Un sportif est de haut niveau s'il est inscrit sur l'une des 4 listes suivantes : élite, séniors, jeunes ou reconversion.

⁽²⁾ Les projets de performance fédéraux succèdent aux Parcours de l'Excellence Sportive (PES). Le Projet de Performance Fédéral (PPF), validé par les instances fédérales nationales, doit comprendre deux programmes distincts : un programme d'excellence qui prend en compte la population des sportifs de haut niveau et du collectif France en liste et l'ensemble des structures ou dispositifs de préparation ciblés sur cette population d'une part, un programme d'accession au haut niveau qui s'adresse plus particulièrement aux sportifs en liste de sportif Espoir en assurant la détection et le perfectionnement de ces talents, ainsi qu'aux sportifs régionaux d'autre part.

FORMATIONS, DIPLÔMES - Définitions

Certifications des professions sociales

Le Ministère en charge des affaires sociales met en place des formations et délivre des diplômes d'État de travail social. Tous ces diplômes sont accessibles par validation des acquis de l'expérience (VAE).

Certifications des professions de santé

Le Ministère en charge de la Santé met en place des formations et délivre des diplômes d'État aux professions sanitaires. Certains d'entre eux sont accessibles par validation des acquis de l'expérience (VAE).

Diplômes de l'animation sportive et socioculturelle

Le Ministère en charge du sport et de la jeunesse met en place des formations et délivre des diplômes d'État qui couvrent l'ensemble des secteurs de l'animation sportive et socioculturelle. Ces diplômes permettent aux animateurs et aux éducateurs d'exercer leur activité contre rémunération et d'encadrer des jeunes ou des adultes.

Par ailleurs, deux autres diplômes permettent d'encadrer et d'animer dans les structures d'accueil collectif de mineurs (ACM) en tant qu'animateur (BAFA) ou de directeur (BAFD).

Le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche délivre également des diplômes dans le champ du sport et de l'animation : DUT carrières sociales et STAPS.

Formation aux professions sociales

	Hauts-de- France	France métropolitaine	Part de la région / France
Diplômes de niveau V			
Aides médico-psychologiques	497	4 840	10,3%
Auxiliaires de vie sociale	30	698	4,3%
Accompagnement éducatif et social	395	3 434	11,5%
Assistants familiaux	110	1 351	8,1%
Diplômes de niveau IV			
Techniciens de l'intervention sociale et familiale	48	397	12,1%
Moniteurs éducateurs	270	2 685	10,1%
Diplômes de niveau III			
Assistants de service social	248	1 998	12,4%
Éducateurs spécialisés	534	4 063	13,1%
Éducateurs de jeunes enfants	112	1 639	6,8%
Éducateurs techniques spécialisés	5	186	2,7%
Conseillers en économie sociale & familiale	81	1 340	6,0%
Diplômes de niveau II			
Médiateur familial	10	101	9,9%
Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (Caferuis)	108	1 214	8,9%
Diplômes de niveau I			
Diplôme supérieur en travail social / Ingénierie sociale (DEIS)	18	154	11,7%
Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement et de service d'intervention sociale (Cafdes)	15	307	4,9%

Source : Drees, Enquête écoles de formation 2017

Formation aux professions de santé

	Hauts-de- France	France métropolitaine	Part de la région / France
Diplômes de niveau V			
Aides soignants	1 997	23 471	8,5%
Ambulanciers	278	3 370	8,2%
Auxiliaires de puériculture	198	4 780	4,1%
Diplômes de niveau III			
Masseurs kinésithérapeutes	319	2 789	11,4%
Manipulateurs en électroradiologie	16	570	2,8%
Ergothérapeutes	77	748	10,3%
Psychomotriciens	74	882	8,4%
Pédicures-podologues	54	554	9,7%
Préparateur en pharmacie	43	448	9,6%
Techniciens en analyses biomédicales	17	98	17,3%
Diplômes de niveau II			
Infirmiers diplômés d'État	2 779	26 177	10,6%
Sages femmes	85	850	10,0%
Formations complémentaires			
Infirmiers de bloc opératoire	27	267	10,1%
Infirmiers anesthésistes	45	586	7,7%
Puéricultrices	112	1 064	10,5%
Cadres de santé	161	1 421	11,3%
Cadres de santé	181	1 415	12,8%

Source : Drees, Enquête écoles de formation 2017

Formation à l'animation socioculturelle et aux métiers du sport

	Hauts-de- France	France métropolitaine	Part de la région / France
Diplômes non professionnels			
Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)	6 496	47 949	13,5%
Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD)	202	2 022	10,0%
Diplômes de niveau V			
Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien (BAPAAT)	27	663	4,1%
Diplômes de niveau IV			
Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BP JEPS) (1) (2)	893	14 535	6,1%
BEES 1er degré (2)	2	8	25,0%
Brevet d'État. Alpinisme, accompagnateur de moyenne montagne (2)	0	19	0,0%
Diplômes de niveau III			
Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) Carrière sociale option Animation sociale et socioculturelle	54	639	8,5%
Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DE JEPS) (2)	119	2 769	4,3%
Diplômes de niveau II et III			
Diplôme d'État des Métiers de la Montagne (DEMM) (2) (3)	0	1 223	0,0%
Diplômes de niveau II			
Brevet d'État d'Éducateur Sportif (BEES) 2° degré	0	16	0,0%
Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DESJEPS) (2)	19	439	4,3%
Autres diplômes			
Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)	1 219	11 636	10,5%

Sources : DEPP (DUT et STAPS) ; Djepva (BAFA et BAFD) ; Méos (autres diplômes du champ «jeunesse et sports») ; 2017

⁽¹⁾ Le BP JEPS à 4 unités complémentaires (4UC) devrait remplacer à terme le BP JEPS à 10 unités complémentaires (10 UC).

⁽²⁾ Les BE Alpinisme «accompagnateur en moyenne montagne» et les BEES sont progressivement remplacés par des BP JEPS, DE JEPS ou DE MM

⁽³⁾ Les DE MM sont des diplômes d'État des métiers de la montagne de niveau II pour les guides de haute monatgne (51 diplômes délivrés en 2017 exclusivement en région Auvergne-Rhônes-Alpes), de moniteurs de ski alpin spécialisés en entraînement (12 diplômes délivrés en 2017 exclusivement en région Auvergne-Rhônes-Alpes), de niveau III pour les autres diplômes (accompagnateurs en moyenne montagne, ski alpin et ski de fond non spécialisé en entraînement).

SIGLES

AAH Allocation aux Adultes Handicapés

ACOSS Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale

AED Action Éducative à Domicile
AEMO Action Éducative en Milieu Ouvert

AGGIR Autonomie, Gérontologie, Groupes Iso-Ressources

APA Allocation Personnalisée d'Autonomie

ASC Agence du Service Civique ASE Aide Sociale à l'Enfance

ASP Agence de Services et de Paiement

ASPA Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées

ASS Allocation de Solidarité Spécifique
ASV Allocation Supplémentaire Vieillesse
CADA Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile
CAE Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

CAF Caisse d'Allocations Familiales

CAVIMAC Caisse d'Assurance Vieillesse, Invalidité et Maladie des Cultes

CCMSA Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole

CDC Caisse des Dépôts et Consignations

CEPIDC Centre d'ÉPIdémiologie sur les causes médicales de DéCès

CGET Commissariat Général à l'Égalité des Territoires CHRS Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CIE Contrat Initiative Emploi

CLAP Connaissance Locale de l'Appareil Productif

CMU Couverture Maladie Universelle

CMUC Couverture Maladie Universelle Complémentaire

CNAF Caisse Nationale d'Allocations Familiales

CNAMTS Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés

CNAV Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

CNSA Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

CUI Contrat Unique d'Insertion
DALO Droit Au Logement Opposable

DARES Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques

DEPP Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance

DGCS Direction Générale de la Cohésion Sociale DGFIP Direction Générale des Flnances Publiques

DJEPVA Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative DREES Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques

SIGLES

DRJSCS Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

ELP Estimations Localisées de Population (Insee)
ENIM Établissement National des Invalides de la Marine

ERASME Extraction, Recherche, Analyse, Suivi Médico Économique

ESCAPAD Enquête sur la Santé et les Consommations lors de l'Appel de Préparation À la Défense

FAJ Fonds d'Aide aux Jeunes

FiLoSoFi Fichier Localisé Social et Fiscal

FINESS Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux

FJT Foyers de Jeunes Travailleurs FSV Fonds Solidarité Vieillesse FTM Foyers de Travailleurs Migrants

INJEP Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire INSEE Institut National de la Statistique et des Études Économiques INSERM Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale

IRCEM Institution de Retraite Complémentaire des Employés de Maison

ISD Indicateurs Sociaux Départementaux IVG Interruption Volontaire de Grossesse

MEOS Mission des Études, de l'Observation et des Statistiques

MSA Mutualité Sociale Agricole

OFDT Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies PAIO Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation

PCH Prestation de Compensation du Handicap

PMSI Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information

RES Recensement des Équipements Sportifs

RSA Revenu de Solidarité Active RSI Régime Social des Indépendants

SAE Statistique Annuelle des Établissements

SIAM Système d'Information des Accueils de Mineurs

SNCF Société Nationale des Chemins de Fer

TICPE Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques

URSSAF Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales

VAE Validation des Acquis de l'Expérience

ZRR Zone de Revitalisation Rurale

ZUS Zone Urbaine Sensible

ADRESSES UTILES

DRJSCS Hauts-de-France

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Haut-de-France

20 square Friant les Quatre Chênes – 80039 Amiens cedex 01

Téléphone: 03 22 33 89 00

Mél: drjscs-hdf-contacts@drjscs.gouv.fr

Site internet: www.hauts-de-france.drjscs.gouv.fr

DDCS Aisne

Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Aisne 23 rue Franklin Roosevelt – B.P. 545 – 02001 Laon cedex

Téléphone : 03 60 81 50 00 Mél : ddcs@aisne.gouv.fr

DDCS Nord

Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Nord Cité administrative – 175 rue Gustave Delory – 59000 Lille

Téléphone : 03 20 18 33 33 Mél : ddcs@nord.gouv.fr

DDCS Oise

Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Oise 13 rue Biot – 60000 Beauvais

Téléphone : 03 44 06 48 00 Mél : ddcs@oise.gouv.fr

DDCS Pas-de-Calais

Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Pas-de-Calais Résidence Saint Pol – 14 voie Bossuet – B.P. 20960 – 62033 Arras cedex

Téléphone: 03 21 23 87 87

Mél: ddcs@pas-de-calais.gouv.fr

DDCS Somme

Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Somme

3 boulevard Guyencourt – 80027 Amiens cedex 1

Téléphone : 03 22 97 80 80 Mél : ddcs@somme.gouv.fr

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Hauts-de-France

Pôle Études, Observation et Mission d'Appui

Siège

20 square Friant les Quatre Chênes – 80039 Amiens cedex 01

Tél.: 03 22 33 89 00

Sites de Lille

35 rue Boucher de Perthes – CS 40018 – 59044 Lille cedex

Tél.: 03 20 14 42 42

95 boulevard Carnot – 59000 Lille

Tél.: 03 20 14 42 42

Mail

drjscs-hdf-appui-aux-politiques@drjscs.gouv.fr

Site internet

www.hauts-de-france.drjscs.gouv.fr

Directeur de la publication André Bouvet – Directeur DRJSCS Hauts-de-France

